

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 16 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAE 86 Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées (8e)
Convention avec la société ABELIS.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer, avec la société ABELIS, une convention pour l'occupation du domaine public, avenue des Champs Elysées (8e) du 12 octobre au 2 novembre 2021 inclus ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société ABELIS – dont le siège social est situé 128, rue de la Boétie, 75008 Paris - une convention pour l'occupation du domaine public avenue des Champs Elysées, entre la place Clémenceau et la place de la Concorde à Paris 8e, du 12 octobre au 2 novembre 2021 inclus, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Au titre de cette occupation, la société ABELIS versera à la Ville de Paris une redevance d'un montant de 214 413,60 euros.

Article 3 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 936, nature 936-70321-R du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2021.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO